

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour publicité, s'adresser :  
Publicité de l'Ouest et du Centre  
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42

Chèques Postaux Nantes 6.015



## Le Grain engrangé

A SAINT-LO (Manche) aura lieu, du 15 au 18 septembre, le grand Concours Foire départementale d'animaux reproducteurs et de produits agricoles, machines, etc., ainsi que le Concours central de poulaines et de pouliches.

A MAYENNE se tiendra, les 16, 17, 18 et 19 septembre, le Concours central d'animaux reproducteurs de la Mayenne. Il y sera annexé un concours laitier-beurrer et le concours interdépartemental du cheval de trait du Maine.

LES BLÉS ET L'INTENDANCE. Le Ministre de la Guerre, tenant compte des besoins des producteurs de blé et de la baisse des cours, vient de supprimer, pendant cette période de crise, les adjudications qui devaient avoir lieu pour la fourniture de blé à l'armée. Dans toutes les régions productrices, il a décidé que l'Intendance procéderait par voie d'achats directs à la culture.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF a pris, ces dernières années, dans le monde entier, un essor considérable. 41 pays adhèrent aujourd'hui à l'Alliance coopérative internationale, réunissant 70 millions d'individus, groupés dans le sein de 77.500 coopératives. Il ne s'agit pas uniquement de coopératives de production, la majorité relevant aux coopératives de consommation qui, à elles seules, comptent plus de 64 millions de membres.

EN ANGLETERRE : Les importations d'œufs diminuent régulièrement. Pour le premier semestre de 1931, elles se sont élevées à 1.539.000.000 contre 1.638.000.000 pendant la même période en 1930.

EN ALLEMAGNE, on estime à 2.220 litres la production du lait par vache et à 450 litres, celle moyenne des chèvres. La consommation directe prend 32 0/0 de ces quantités ; la fabrication du beurre et du fromage en requiert 55 0/0 et l'alimentation des jeunes soustrait 13 0/0 de la production totale.

### NECROLOGIE

#### M. Alfred MAURA

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre ami M. Alfred Maura, maire de Basse-Goulaine, président du Syndicat des Producteurs de Lait de sa commune, commandeur du Mérite agricole.

M. Alfred Maura fut, toute sa vie, un grand défenseur des intérêts agricoles et des terriens. Nos adhérents se souviennent encore de son récent article, en notre Bulletin, pour défendre les producteurs de lait. Il était membre de notre Syndicat et du Comité de Vertou. Sa disparition est un grand deuil pour la commune de Basse-Goulaine et pour ses nombreux amis.

Ses obsèques ont eu lieu mardi dernier, au milieu d'une affluence considérable, parmi laquelle nous avions remarqué : MM. Cassegrain, maire de Nantes ; Vieillecize, secrétaire général de la Préfecture ; Bouchaud, maire de Vertou ; Gautier, maire de Haute-Goulaine ; de Camlran, président du Comité agricole et du Syndicat des Agriculteurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le député-maire Duez ; Pervochaud, maire des Sorinières, doyen des maires de la Loire-Inférieure ; Barraud, adjoint au maire de Basse-Goulaine ; François Lecour-Grandmaison, conseiller général de Vertou.

Nous présentons à sa famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

Le battage des céréales est commencé ou s'achève suivant le plus ou moins de précocité des régions. Il s'agit de donner au grain un logement favorable à sa conservation.

Cette question de la conservation chez le producteur a bien perdu de l'importance capitale qu'elle avait jadis. Si la récolte n'est pas vendue au fur et à mesure des battages, elle n'a pas d'ordinaire à attendre longtemps pour être à la grange. Cependant il arrive encore assez souvent que la vente n'est pas immédiate et que le producteur a intérêt, devant la situation du marché, à laisser s'établir des cours meilleurs.

Dans tous les cas d'ailleurs, les mesures de préservation s'imposent pour les réserves de la ferme, qu'il s'agisse des besoins du ménage, de la provision de semence ou de l'alimentation du bétail et de la basse-cour.

Au grenier ou à la grange, le grain en tas est exposé à bien des causes de dépréciation : maladies latentes, fermentation, ravages des rongeurs et des insectes.

La première précaution à prendre est, avant d'engranger, de balayer, de nettoyer de fond en comble et d'aérer le logement du grain. On a passé les murs à un lait de chaux, badigeonné le plafond, rejointoyé les planches du parquet, lavé ensuite avec une solution de soufre de curure à un pour cent, bouché tous les trous et toutes les fissures. On a ainsi écarté les rongeurs, mais on n'est pas sûr d'avoir préservé le grain des atteintes de ses pires ennemis, les insectes ravageurs comme le charançon, l'alticite et la teigne des céréales.

Le charançon ou calandre est un insecte coléoptère de trois à quatre millimètres de long et large d'un demi à un millimètre, brun, elliptique, très caractérisé par sa tête qui se prolonge par une trompe légèrement recourbée. Il fuit la lumière et le bruit et hiverne dans les fentes des murs et du plancher. Le charançon ne vole pas, mais il circule à travers les grains avec une surprenante agilité. De sa trompe il pique le grain, généralement dans le sillon, soulève la peau imperméable, introduit son œuf et referme l'ouverture avec une sorte de mastic qu'il sécrète et qui est justement de la couleur du blé. La même femelle peut pondre dix mille œufs dans la saison et comme elle a bien soin de n'en confier qu'un à chaque grain, c'est environ la valeur d'un litre de grains qu'elle avarié à elle seule. De chaque œuf sort une larve blanchâtre qui s'attaque à la partie farineuse de son véritable fromage de Hollande, sans jamais toucher à l'écorce. Au bout de quarante à quarante-cinq jours, le temps de vider le grain, elle est arrivée à son tour à l'état d'insecte parfait qui pond à son tour et le ravage va ainsi de suite en se multipliant. Ce travail de destruction est imperceptible. Pour le constater, il faut de temps en temps jeter une poignée de grains dans de l'eau. Le grain, s'il est intact, va au fond, tandis qu'il surnage s'il a été charançonné. D'un coup d'ongle on découvre la larve dépourvue de pattes, mais déjà munie de mandibules.

Le meilleur moyen d'arrêter le fléau est de traiter le grain par le sulfure de carbone et de la manière suivante :

On remplit du grain suspect les trois quarts de tonneaux aussi grands que possible pour accélérer l'opération, on y verse ensuite un demi-litre de sulfure de carbone pour mille kilos, avec des barriques de 225 litres, un demi-verre suffit. On bouche le tonneau et on le roule énergiquement dans tous les sens. Vingt-quatre heures après on vide, on expose le grain à l'air et on le remue à la pelle pour dissiper l'odeur nauséabonde. Le remède est souverain,

malheureusement il n'intervient souvent qu'après beaucoup de mal déjà fait.

L'alticite est un frêle papillon de cinq à six millimètres de long. Ces ailes sont de couleur sombre et s'ouvrent en forme de toit en miniature. C'est peu de temps avant la moisson qu'il apparaît. L'alticite dépose, à la base du grain un œuf imperceptible. Le grain est donc rentré contaminé. De l'œuf sort une chenille qui, après avoir, en larve, vidé le grain tout en laissant, comme la larve de charançon, l'écorce intacte, poursuit sa transformation et pond à son tour. Le remède employé contre les ravages du charançon est aussi le plus efficace contre ceux de l'alticite.

Encore un papillon minuscule que la teigne des céréales et pour le moins aussi destructeur. Les ailes supérieures sont tigrées de noir et de gris, les inférieures sont noires.

Le charançon, l'alticite vivent dans tous les logements de grains : la teigne, au contraire, et c'est ce qui la rend moins dangereuse, ne séjourne que dans les greniers et les granges sombres, mal aérées et mal tenues. La propreté et l'aération sont contre elle une garantie. Elle pond de ci de là, à même les tas, une quantité d'œufs invisibles à l'œil nu d'où sortent de petites chenilles qui, au lieu de s'attaquer à un grain isolé, en réunissent plusieurs qu'elles agglutinent avec des fils de soie qu'elles filent et dont elles forment une sorte de fourreau dans lequel elles s'enferment et où elles trouvent le vivre et le couvert. Un tas de blé ainsi envahi est bientôt tapissé de fils blancs croisés dans tous les sens et offrant l'aspect de toiles d'araignée par quoi la présence du mal est manifestement signalée. A la destruction de la teigne des céréales on emploie le même traitement que pour le charançon et l'alticite.

Pour finir, nous indiquerons encore deux précautions générales à prendre : déposer les tas de grains à une certaine distance des murs et aérer le logement à fond chaque fois que le temps est beau et que l'air est sec.

Inutile d'ajouter que granges ou greniers sont à visiter fréquemment et que l'expérience des grains jetés à l'eau doit être souvent renouvelée. C'est grâce à ces précautions qui doivent retenir toute son attention que le cultivateur pourra mettre sa récolte à l'abri des parasites.

LONDINIÈRES,  
Professeur d'agriculture.

## Prime aux Chanvres

Le Ministre de l'Agriculture, Vu la loi du 2 mars 1932 portant création d'un système d'encouragement à la production du chanvre et notamment l'article 2 :

Vu le décret du 20 mai 1932 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis du Comité central de contrôle des primes à la culture du chanvre ;

Sur la proposition du directeur de l'Agriculture,

Arrête :

Article premier. — La prime allouée aux chanvres d'origine et de provenance françaises vendus au cours de l'année chanvrière 1931-1932 sera versée en une seule fois et son taux sera fixé ultérieurement dans la limite d'un maximum qui ne pourra dépasser 1 fr. 20 par kilogramme de filasse.

Art. 2. — Le directeur de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 26 août 1932.  
Abel GARDEY.

## Un Brin de Causette...



Alors, l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Loire-Inférieure a tenu son assemblée générale à Machecoul. J'en ai eu dans les gazettes, puisque je n'y étais point et que j'en n'ai point eu l'honneur d'appartenir au corps des sapeurs-pompiers.

C'est pas donné à tout le monde de faire un bon pompier. Suffit point d'être casqué, armé de la hache et de la lance d'arrosage... fallait encore être de taille, avoir un coffre solide, point souffrir des rhumatismes, être agile comme une chevrette et pis avoir du cran, du dévouement, prêt à tout les sacrifices !

Hureusement, si nos pompiers sont souvent à la peine, y sont aussi à l'honneur et y se font acclamer par la population. C'est l'été surtout qui choisissant pour faire des exercices d'extinction et montrer leurs prouesses. Les habitants de Machecoul ont pu les voir à l'œuvre, l'autre dimanche, et pis y en avaient de terribles patelins du département. Tu parles d'un coup d'œil pour ceusses qu'on n'a jamais vu mettre en batterie !

Des mauvaises langues répétant partout que les pompiers sont forts surtout pour éteindre leur soif... encore qu'ils n'arrivent jamais, tellement qu'ils ont le gosier brûlant et la gorge en pente ! Ça, c'était des méchancetés, car même que si ça serait vrai pour chacun, où c'est qu'est le mal... puisqu'en pompant du pinard, y rendant service aux vignerons et y faisant marcher le commerce !

Au'fois — y a ben trois ou quatre siècles — on connaissait point ni les pompes, ni les pompiers ; pourtant y avait des incendies. Comment alors qu'ils faisaient le monde ? C'est pas difficile, y laissait brûler tout. D'abord y avait des croyances, des superstitions : les uns racontaient que c'était une manifestation du ciel, qu'il fallait point contrarier ; les autres qui fallait jeter dans le feu, du lait, ou un œuf pondu le vendredi saint ; ailleurs, y disaient que Notre-Dame devait seule éteindre l'incendie, en faisant pleuvoir à verse, mais dame y pleuvait point toujours quand la maison prenait feu...

Pu tard, les grandes villes s'organisaient en achetant quantité de seaux en toile, qu'on se passait en faisant la chaîne ; pi on imagina des grosses seringues, genre seringue à lavements, qui faisaient des p'tits jets sur les flammes. A Bordeaux et à Dijon, on en construisit même des géantes, montées sur deux roues, avec des manivelles pour machiner le piston. Après ce fut la ville de Douai, qui eut la première pompe à incendie vers 1693.

Comme de juste, avec les premières pompes, sont nés les premiers pompiers, avec leurs uniformes à boutons blancs, serrés à la ceinture, la tête protégée par une coiffe métallique. Et depuis, dans chaque ville et chaque village de France, nous avons les descendants de ces pompiers d'aut'fois, toujours sur la brèche, mais avec des machines perfectionnées.

Seulement dans nos campagnes, comme y disant à Machecoul à leur assemblée, y aurait besoin d'avoir des centres de secours, avec forte moto-pompe, tuyaux et camionnette, pour emmener une demi-douzaine de pompiers. Valeur 40.000 francs (sans les pompes) !

Perquoy, itou, qu'on aurait point chez soi, dans tout les fermes, des p'tits appareils extincteurs ? Mais perquoy aussi qu'on laisse les garçailles jouer avec les allumettes... comme si que les pompiers n'avaient que des incendies à éteindre !

maître Jeannot

## La pratique du contrôle laitier et l'interprétation de ses résultats

Nous connaissons l'intérêt que présentent pour les éleveurs de bovins la diminution du prix de revient de leur lait par la pratique du contrôle laitier. Nous croyons que l'expérience permet d'affirmer que cette méthode peut être aussi profitable dans notre région, que dans celle où elle est déjà répandue, et qu'elle doit jouer un rôle très important dans l'amélioration du bétail de nos différentes races.

Mais pour obtenir les résultats qu'ils sont en droit d'espérer, il est indispensable que les éleveurs qui se décident à faire contrôler leurs vaches sachent parfaitement utiliser les renseignements qui leur seront fournis mensuellement ; malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. L'agriculture devient de plus en plus une science et si la méthode empirique a longtemps suffi, si elle permet encore à de nombreux exploitants, travaillant seuls ou avec l'aide d'une main-d'œuvre réduite et en majorité familiale, de se tirer plus ou moins bien d'affaire, elle est aujourd'hui presque toujours désastreuse dans les domaines importants. Les agriculteurs avertis ont pris l'habitude des chiffres, il faut donc qu'ils sachent lire ceux qui leur sont fournis par leur Syndicat.

Le contrôle laitier permet, en effet, de surveiller de très près deux éléments essentiels pour un éleveur : la valeur individuelle de ses animaux et l'alimentation de son troupeau tout entier.

La recherche de la valeur individuelle de chaque animal est le rôle essentiel du contrôle. Très facilement, le propriétaire peut constater chaque mois le nombre de kilogrammes de lait donnés par chaque vache. En totalisant en fin de lactation, et même simplement en lisant la fiche individuelle qui lui sera remise, il verra souvent que les meilleures vaches ne sont pas celles qui donnent le plus après leur vêlage, ou celles qui donnent de 15 à 16 litres de lait le sixième mois sont très supérieures à d'autres qui donnaient peut-être 24 litres au début, mais sont tombées à 10 en trois mois. Si le propriétaire suit la production laitière de chaque vache au moyen d'un tableau ou même d'une courbe, il pourra, de plus, être prévenu par des chutes trop brusques d'accidents fréquents et passant souvent inaperçus malgré leur gravité, comme la tendance de certaines femelles à retenir leur lait et à diminuer ainsi pour l'avenir leur aptitude.

Si le propriétaire prend également soin de bien comparer les résultats annuels successifs, il verra si la production évolue normalement et pourra découvrir les affections peut-être bénignes au début, mais susceptibles de devenir très graves.

Presque tous les éleveurs faisant contrôler leurs vaches en tirent des renseignements élémentaires. Plus rares sont ceux qui suivent l'évolution de la quantité de matière grasse par litre de lait, évolution cependant si importante pour les innombrables producteurs de beurre. L'hérédité de l'aptitude beurrière est moins certaine que celle de l'aptitude laitière et offre quelques exceptions, elle est cependant très générale et, là aussi, la sélection a déjà joué (on peut citer en particulier la Hollande), un rôle très important.

Il faut donc noter très exactement la qualité des vaches à ce point de vue, il faut aussi surveiller la courbe du taux butyreux, les changements brusques ayant toujours une cause provenant soit de l'état général de l'animal, soit de son alimentation.

La surveillance de l'alimentation est un des résultats les plus précieux du contrôle laitier, mais malheureusement c'est un de ceux qui sont le moins connus et le moins utilisés. La plupart des éleveurs suivent la production laitière de chacune de leurs

vaches, beaucoup d'entre eux comptent les taux butyreux, mais trop rares sont ceux qui s'attachent à la moyenne générale de leur étable et cherchent à expliquer les chutes, cependant fréquentes de cette moyenne. Dans la crainte d'engager des frais trop élevés, ils préfèrent, quand ils ne peuvent pas ne pas les remarquer, les attribuer à des circonstances indépendantes de leur volonté, comme l'assèchement de leurs prairies ou l'insuffisance de leurs réserves de nourriture. Cependant, si à la fin de l'été et à la fin de l'hiver, il est difficile d'éviter, dans les conditions habituelles, une diminution de la production moyenne presque toujours due à une sous-alimentation, dans bien d'autres cas des chutes analogues, démontrées par la feuille de contrôle, peuvent être enrayerées par une plus grande surveillance et par une meilleure répartition des aliments. Dans trop d'étables, il est fait un véritable gaspillage de nourriture ; les vaches devant être alimentées proportionnellement au service qu'elles fournissent, les aliments concentrés réservés aux grosses laitières et à leur meilleure période. Si ce gaspillage était évité, il serait souvent facile de ne pas manquer du nécessaire aux époques critiques. La feuille de contrôle permet de surveiller de très près toutes ces questions et d'agir presque avec certitude, elle permet également de redresser des erreurs onéreuses et difficilement évitables comme par exemple l'insuffisance d'eau potable surtout en hiver. Elle permet enfin de surveiller la traite en particulier au moment des changements de vaches, changements dont les conséquences sont souvent désastreuses.

On ne saurait donc trop recommander aux éleveurs qui pratiquent le contrôle laitier d'examiner avec soin les fiches qui leur sont remises chaque mois, pour en tirer tous les renseignements qu'elles contiennent, de les comparer aux précédentes au moyen de courbes très faciles à établir. En agissant ainsi, ils s'apercevront très vite, en dépit d'une opinion inverse trop répandue, que les modestes sommes qu'ils donnent à leur Syndicat sont bien peu de chose à côté de celles que ce Syndicat leur permet d'économiser d'abord, de gagner ensuite.

B. DU CLOZEL,  
Président du Syndicat  
de Contrôle Laitier de Maine-et-Loire.

### CHRONIQUE FISCALE

#### LES FRAIS D'ACHAT DE TERRES

L'opération d'achat d'une propriété comporte les frais de timbre, d'enregistrement, d'hypothèques et d'honoraires, s'il y a lieu.

1<sup>o</sup> Frais de timbre. — Ils varient suivant la longueur de l'acte et le format du papier timbré employé. Les timbres comprennent ceux de tous les originaux si l'acte est fait sous les seings privés, ou les timbres du seul original et des expéditions si l'acte est notarié. Ces frais sont peu élevés et varient à chaque vente.

2<sup>o</sup> Frais d'enregistrement. — En principe le droit est de 12 % augmentable de 3 % à titre de première mutation pour la première vente faite depuis le mois d'août 1926.

Ensuite, il y a lieu d'ajouter 1 fr. 20 % pour la somme comprise entre 300.000 et 500.000 francs, et 2 fr. 40 % pour la tranche excédant 500.000 francs. Il y a un tarif spécial en cas d'achat pour revendre. Les droits sont ceux de la vente ordinaire augmentés de 3 %, mais lors de la revente dans le délai d'un an, le nouvel acquéreur ne paie qu'un demi-droit. Il faut avoir soin de stipuler dans l'acte que l'achat est fait en vue d'une revente.

3<sup>o</sup> Frais d'hypothèques. — Toute vente doit être transcrite au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble pour que cette vente soit opposable aux tiers. Le droit de transcription a été payé indivisiblement avec le droit d'enregistrement, mais il y a lieu de payer au Bureau des Hypothèques : 1<sup>o</sup> la taxe hypothécaire de 0,48 % ; 2<sup>o</sup> le salaire du conservateur, frais qui ne s'élèvent pas à des sommes importantes.

4<sup>o</sup> Honoraires. — Si la vente est sous seings privés, il n'y a pas lieu à honoraire, sauf s'il y a eu un rédacteur de l'acte ou un négociateur de la vente : dans ce cas les honoraires alloués varient suivant convenance. Toutefois l'honoraire de négociation approuvé par les tribunaux est, à Paris, de 3 % sur les immeubles bâtis et de 5 % pour les terrains nus et les immeubles de banlieue et de province.

Si la vente est notariée, il est dû un honoraire au notaire, honoraire variant avec chaque ressort de Cour d'appel ; il est élevé et dégressif. En plus des honoraires proprement dits, le notaire a droit aux droits d'expédition, qui se calculent au nombre de feuilles de papier (rôles). — II, B.

## Vins troubles

Dès que les journées ensoleillées reviennent, certains vins moelleux laissent apparaître des troubles qui s'accroissent rapidement ; le vin versé est effervescent, les bouteilles couchées laissent couler du vin, et parfois les bouchons sautent ; il s'agit, dans ces cas, d'une fermentation en général purement alcoolique et qui ne s'arrête que lorsque tout le sucre est rongé par la levure. Ce sont des vins qui ont été embouteillés avec des levures actives, on leur a bien ajouté la dose d'acide sulfureux qui, théoriquement, devait empêcher toute fermentation, mais comme les levures étaient actives, elles ont transformé cet antiseptique en sulfure combiné qui est sans action sensible sur l'activité de la levure ; celle-ci s'est donc multipliée d'autant plus rapidement que la température était plus élevée. Or, si beaucoup de consommateurs ont une répugnance à boire de tels vins troubles, ce qui se justifie car d'autres troubles sont un indice de maladie et par suite de perte de qualité, par contre nous en connaissons qui, au contraire, recherchent les vins troubles et effervescents et n'hésitent pas pour leurs vins de consommation courante à

assurer une légère reformation dans les bouteilles.

Tout d'abord le gaz carbonique développe le bouquet et, de plus, apporte son piquant si apprécié dans les vins mousseux ; d'ailleurs ces vins troubles sont de véritables vins plus ou moins mousseux ; sans doute le trouble laisse à l'œil une impression désagréable, mais qui est bien compensée par les avantages apportés par les levures ; celles-ci ont d'abord une réelle valeur alimentaire par leurs constituants, soit minéraux (phosphates, sulfates, potasse, chaux, fer, etc...) soit organiques (cellulose, gommes, albuminoïdes, etc...) sous des formes très assimilables, soit par leurs vitamines, qui ont été utilisées pour guérir le scorbut, même avant la découverte de ces facteurs si importants de la nutrition. N'a-t-on pas présenté des extraits de levure comme succédanés des extraits de viande, pour préparer des bouillons en tablettes ? A cette valeur alimentaire, il faut ajouter des actions thérapeutiques efficaces dans certains cas de furonculose, d'eczéma ; on a aussi préconisé la cure de diverses maladies de nutrition par des cultures de levures de raisins. La présence de



Levures actives dans des vins en fermentation peuvent donc être intéressantes à divers titres.

D'ailleurs hésite-t-on à boire de la bière dont les troubles sont dus à des levures ? hésite-t-on à boire des cidres nouveaux et mousseux très riches de levures ? les vins bourrus qui ne sont que des moutons en pleine fermentation très chargés de levures, n'ont-ils pas, en nombre de régions, des amateurs très fidèles qui attendent impatiemment l'arrivée de ces vins bourrus dès les premières vendanges ?

Quand de tels vins sont stabilisés, avec une saveur un peu moelleuse, un bouchage évitant les recoulouses et la projection des bouchons, avec une précision modérée suffisante pour assurer l'effervescence au verre, sans gerbage au débouchage, en un mot sous forme de vins moelleux pétillants de présentation commerciale satisfaisante, ils trouvent une clientèle nombreuse parmi les amateurs habitués à la présence de ces légers dépôts de levure.

Prof. L. MATHIEU,  
Agrégé de Sciences Physiques  
et Naturelles,  
Directeur de l'Institut Œnotecnique  
de France.

## SITUATION VITICOLE et COURS des VINS

En Loir-et-Cher, à Mont-près-Chambord, la végétation est active ; malgré des traitements énergiques, l'oïdium a fait des dégâts. La récolte s'annonce bien. La coopérative a vendu du vin 11° à 16 fr. le degré-hecto, il y a une quinzaine de jours. Les vins ordinaires ont valu 12 fr. le degré.

A Thouy-en-Sologne, beaucoup d'oïdium ; des noahs ont été vendus 10 fr. le degré ; un vin blanc mi-Romorantin mi-hybride a été vendu 16 fr. le degré.

Sur les Bords du Loir, à Montoire, bon état sanitaire malgré quelques faibles attaques de mildiou et d'oïdium. On a une bonne perspective de récolte. Le commerce achète à 15 fr. le degré hecto.

Dans le vignoble orléanais, sept traitements ont pu enrayer le mildiou ; la chaleur a arrêté le développement de l'oïdium. Malheureusement la grêle du 23 juillet a fait 15 à 20 % de dégâts dans les vignes atteintes.

A Baule (Loiret) on a pu enrayer l'oïdium ; belle perspective. On cote 520 fr. les 230 litres.

En Touraine, à Vouvray, l'aspect est satisfaisant, sauf, naturellement dans les vignobles fortement grêlés ces années dernières. La plupart des traitements contre la cochyliose n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Néanmoins, on espère quantité et qualité.

A Faverolles (bords du Cher) beaucoup d'oïdium et de mildiou. On cote 12 à 15 fr. le degré selon qualité.

Dans le Sancerrois, un peu de mildiou et d'oïdium, bonne apparence. On cote 550 à 600 fr. les 200 litres en blanc ordinaire et rosé, 450 fr. l'hecto en bon sauvignon et 400 fr. en sauvignon ordinaire.

A Pouilly-sur-Loire (Nièvre), état satisfaisant après de nombreux traitements. On cote 275 à 300 fr. l'hecto et même 350 fr. en chasselas ; blancs fumés, 500 à 600 fr. l'hecto.

Dans l'Allier, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, très bonne apparence ; les cours ont monté ; on a vendu 150 fr. l'hecto en vins blancs au lieu de 100 fr. jusqu'en juillet ; les vins rouges sont montés de 150 à 200 fr. l'hecto et même au-dessus.

Dans la Sarthe, sur les coteaux du Loir, très bon aspect dans les vignobles bien traités. On a vendu du rouge de Marçon à 400 fr. départ, du blanc à 500 fr. et des Jasnières à 1.000 fr.

Dans le Saumurois, les petits vins d'hybrides valent 14 fr., le gros lot 16 fr., les blancs ordinaires 20 fr.

Dans le Gard, la Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, importants dégâts du mildiou. On n'escompte que les deux tiers d'une récolte normale, et une qualité médiocre. On cote 12 à 15 fr. le degré-hecto.

Dans la Vendée, forte attaque d'oïdium. On cote actuellement 300 à 350 fr. la barrique pour les greffés ; vins de coteaux réputés, 500 à 600 fr.

Dans la Vienne, gros dégâts causés par le mildiou et l'oïdium, malgré de nombreux traitements. Forte attaque d'eudemis.

En Loire-Inférieure, forte attaque de mildiou, malgré 12 sulfatages — cochyliose et eudemis. La récolte s'annonce assez bonne dans les plants grossiers, mais minime dans le Muscadet.

## DERNIÈRES NOUVELLES VITICOLES

Dans le canton du Loroux-Bottereau on nous signale :

La cochyliose fait son apparition. De nombreux grains piqués tombent dès cepts au moindre choc.

Il ne manquera plus que cela ! La maturité est en retard. Le « verzu » est rare.

## Colza et Navette d'hiver

Le colza et la navette d'hiver sont deux excellentes plantes fourragères qui permettent dans notre région, pour l'alimentation des bovidés, d'effectuer la transition entre les choux fourragers et les premières coupes de trèfle ou luzerne. Ce fourrage vert se trouve en effet bon à consommer courant avril et début de mai, période où la récolte totale des choux fourragers vient de se terminer et où le trèfle et la luzerne ne sont pas encore suffisamment développés pour pouvoir y mettre la faux.

Le colza vient dans tous les sols pourvu qu'ils ne soient pas trop humides ; son rendement fourrager peut atteindre 40.000 à 50.000 kilos à l'hectare.

La navette produit moins que le colza mais elle est plus rustique et végète bien sur les sols calcaires et siliceux de médiocre qualité. Elle craint surtout l'excès d'humidité pendant l'hiver.

Le colza et la navette peuvent se semer séparément ou en mélange fin d'automne, première quinzaine de septembre. On ne gagne pas à semer trop tôt, car si la plante est trop avancée à la fin de l'automne, elle craint davantage les rigueurs de l'hiver.

Le colza et la navette doivent être

semés en terre bien ameublie par un labour et plusieurs hersages et roulages. Il est bon d'apporter au sol une demi-fumure au fumier de ferme mais il importe que ce dernier soit bien décomposé. Le fumier est incorporé au sol par le labour et sur le labour on épand un mélange de :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Sulfate d'ammoniaque.....  | 100 kilos |
| Superphosphate.....        | 300 kilos |
| ou phosphate bicalcaire    | 100 kilos |
| Chlorure de potassium..... | 100 kilos |

La récolte se fait dès que les tiges commencent à fleurir ; on peut alors couper chaque jour la quantité répondant aux besoins en nourriture des animaux de l'exploitation. Au bout de trois à quatre semaines les tiges durcissent et le fourrage devient moins nourrissant. On doit donc n'ensemencer que la surface nécessaire pour nourrir les animaux pendant au plus un mois.

Pour faire le calcul on peut estimer à 50 kilos en moyenne la quantité de colza ou navette à donner par jour à un bovidé de 500 à 600 kilos. Pendant un mois cela fait environ 1.500 kilos, estimons la récolte à 30.000 kilos à l'hectare, il suffira donc d'ensemencer 5 ares par bovidé. Si par exemple on a une étable de 20 vaches laitières on ensemencera fin août, début septembre, 1 hectare en colza ou navette ou mélange des deux ; on assurera ainsi la nourriture verte de cette étable pendant le mois d'avril 1933.

J. VALENTIN,  
Ingénieur agronome.

## Toujours la même chose

De 170 francs au 31 juillet, le blé est tombé à 110 francs huit jours plus tard. Les producteurs de blé ont été obligés, pour défendre leurs intérêts, de recourir à des moyens extrêmes et il faut bien espérer que nous allons voir l'équilibre des cours se rétablir progressivement.

Cependant, une chute aussi brutale, malgré toutes les explications qu'on a pu en donner, ne peut s'expliquer que par des manœuvres spéculatives outrancières qui dénotent en tout cas un manque de psychologie certain de la part de leurs auteurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un vent d'optimisme très violent soufflait quant aux résultats de la récolte. Une gamme de prévisions s'échelonnait de 100 à 120 millions de quintaux, mais aucune ne descendait au-dessous du chiffre fatidique de cent millions qui semblait hypnotiser la majorité des opérateurs. Il faut avouer que des agriculteurs, car il faut voir les choses comme elles sont, ont commis l'erreur d'entretenir sans le vouloir cette exagération, en annonçant des chiffres de récolte à l'hectare qui n'auraient jamais dû être prononcés. On a vite fait de généraliser dans le milieu émotif des acheteurs et un chiffre de 42 à 45 quintaux à l'hectare imprudemment lancé fait de suite augmenter la moyenne générale des rendements français, pour justifier des évaluations basées sur le vide.

Tous les ans, c'est la même chose et nous sommes bien obligés de dire, depuis dix années que nous parcourons chaque été la France du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest pour jus-

tifier les cours catastrophiques pratiqués au début du mois d'août et il suffit de ces quelques cents quintaux pour établir le cours de tous les blés récoltés en France.

Nous nous permettons alors d'émettre encore une fois notre opinion. La culture française n'est pas disciplinée. Si quelques paroles aigres-douces, quelques gestes que nous n'approuvons pas, nous n'hésitons pas à le dire, ont ému les pouvoirs publics et amené une réaction, bien telle il est vrai, il ne s'ensuit pas moins que nous devons tirer une nouvelle et sage leçon de ces événements. Il est nécessaire que dans le délai le plus bref, les agriculteurs français aient une politique économique qui soit une. Comme dans les autres corporations, les agriculteurs ne doivent pas être isolés. Il est nécessaire qu'ils suivent les directives données par une association, un groupement puissant qui les représente effectivement. Ils doivent être rattachés et alimentés par ce groupement central par l'intermédiaire de leurs syndicats, de leurs unions, de leurs sociétés, de leurs groupements régionaux dont les présidents, réunis en de fréquentes réunions, décideront, en plein accord avec les directeurs du groupement central, des grandes lignes à adopter pour la défense effective des intérêts généraux de l'agriculture. Mais pour cela, il ne faut pas de dissidents. C'est sur la difficulté de réunir tous les producteurs en un seul groupement que s'échafaudent toutes les combinaisons spéculatives qui coûtent si cher à la collectivité. Il est urgent que chaque producteur suive les directives qui seront données par le groupement central ; c'est, en même temps que son intérêt, l'intérêt commun.

Il faut pour cela un groupement représentatif viable. Or, en l'occurrence, nous avons un organisme parfait : c'est l'Association Générale des Producteurs de Blé. Cette Association vit actuellement par la volonté, l'énergie, le labeur acharné de cinq hommes qui se sont donnés cœur et âme à une tâche quasi surhumaine. Cette Association a un cerveau merveilleux, un cœur bien accroché, des nerfs solides, il lui manque un sang généreux. Si les agriculteurs français voulaient se rendre compte de ce qu'ils lui doivent depuis dix ans, il n'en est pas un qui ne demanderait dès le lendemain de faire partie de cette association.

Mais, là encore, il faut voir les choses objectivement. Il faut à l'Association des Producteurs de Blé de l'argent pour pouvoir jouer le rôle qu'elle s'est assigné. Déjà, elle a grandement progressé, mais ces progrès sont trop lents et peuvent de ce fait laisser l'agriculteur susceptible de voir des incidents aussi pénibles et aussi coûteux que celui des blés se renouveler. L'Association a déjà réussi à faire réformer l'admission temporaire, à faire réformer les règlements du Marché de Paris, à faire établir la réglementation de l'importation des blés exotiques, etc., etc.

Mais des lamentations ne suffisent plus au point où nous en sommes. Il faut des actes, des actes positifs, réfléchis et qui donnent des résultats. Nous demandons aux Associations agricoles qu'elles soient, qui ne sont pas encore rattachées à l'Association des Producteurs de Blé, de le faire sans délai, et nous proposons que chacun de ces groupements tienne une caisse spéciale destinée uniquement à l'Association Générale des Producteurs de Blé. Cette caisse serait alimentée par une cotisation de 0 fr. 50 par hectare de blé cultivé par chacun des adhérents des groupements. Pour ne pas avoir à faire d'enquête ni ennuier chaque adhérent, le nombre d'hectares de blé par exploitation serait représenté par le quart de la surface totale exploitée. Exemple : une ferme de 50 hectares serait cotisée pour 12 Ha 50 de blé et verserait 6 fr. 25. Quel est l'exploitant qui, pour 0 fr. 50 par hectare ne voudrait pas éviter une perte de 25 à 30 francs par quintal, comme cela existe momentanément ?

Nous pourrions ainsi grouper à peu près 2 millions d'hectares de blé qui représenteraient un million de francs. Ceci permettrait, avec les subventions accordées par les Chambres d'Agriculture et différents groupements agricoles dont les moyens seraient à peine en rapport avec l'ampleur de la cause à défendre et les résultats que nous sommes en droit d'en attendre.

E. TOURNEUR,  
Président de la Société d'Agriculture de Coulommiers.

Des REALITES, NON des MOTS  
Les Rats vous ruinent. Vous les tuez... sans danger avec **VIRUS ROUGE** leur de rats  
Pharm.-Drog. Amp. 4.50 - Els. OLIVIER, Avignon

## BLES de Semences

### Ferme de Grignon

Nous sommes heureux de faire savoir à nos adhérents que nous pouvons leur procurer, cette année, des blés de semence du Centre National d'Expérimentation de Grignon (Seine-et-Oise), dont la ferme extérieure, de 150 hectares, est dirigée par notre ami et savant agronome M. Bréguin.

Parmi les différentes variétés cultivées à Grignon, nous recommandons à nos adhérents :

SELECTION GENEALOGIQUE : Japhet n° 21, pour très bonnes terres où la verse est à craindre ; Vilmorin 23 (n° 36 type ordinaire ou n° 59 à feuillage plus clair).

Prix 235 fr. nets les 100 kilos logés, départ gare Plaisir-Grignon.

BLES DE REPRODUCTION : Hybride 40 (C. Benoist), Vilmorin 27 ou Vilmorin 29.  
Prix 220 fr. les 100 kilos logés, départ.

BLES NOUVEAUX DE GRIGNON : N° 11, nouveau blé, mi-hâtif, résistant à la rouille, épi rouge, beau grain rouge, convient pour terres moyennes. Pourrait remplacer le « Bordeux » ; N° 237-5, hâtif, paille longue, rappelle le « Bon Fermier », convient pour terres moyennes.

Prix 210 fr. les 100 kilos logés, départ Plaisir-Grignon.

Nos syndiqués auront intérêt à essayer ces nouvelles variétés, à se procurer les anciennes, en toute confiance, en provenance du Centre de Grignon. Ne pas tarder à nous transmettre les commandes. Nous aurons aussi de magnifiques AVOINES DE SEMENCE de Grignon. Nous consulter.

### Autres provenances

La Ferme Expérimentale d'Avrillé (Maine-et-Loire), dirigée par notre maître M. P. Lavallée, peut nous procurer cette année les blés suivants, sauf vente ou variations :

SELECTION GENEALOGIQUE : Bon Fermier et Vilmorin 23, à 240 fr. les 100 kilos, logés, gare départ.

BLES DE 1<sup>re</sup> REPRODUCTION : Vilmorin 29, à 205 fr., et Vilmorin 23, à 195 fr. les 100 kilos logés, départ.

Indépendamment de ces semences, en provenance de Grignon et d'Avrillé, nous pourrions procurer toutes autres variétés de blés, des meilleures maisons de sélection de Seine-et-Marne, du Nord ou de l'Oise.

Pour les prix, nous consulter, en précisant la variété désirée et s'il s'agit d'un blé de reproduction, ou sélection généalogique.

En nous transmettant leurs commandes, nos adhérents pourront bénéficier de la ristourne prévue par l'Office Agricole de la Loire-Inférieure, ristourne qui sera accordée dans les mêmes conditions que l'année dernière à raison de 200 kilos maximum par acheteur.

Nos agents, nos Syndicats et Sections communales auront tout intérêt à grouper les demandes, de manière à réduire au strict minimum les frais de transport, qui grèvent surtout les expéditions de détail.

Cultivateurs ! dans votre propre intérêt, mêlez-vous des offres alléchantes de blés nouveaux, ou de semences soi-disant sélectionnées, faites par des courtiers de passage. Trop nombreuses ont été les plaintes enregistrées à ce sujet dans notre département, et un peu partout en France !

## BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, ceils en cuivre tous les mètres, 1<sup>er</sup> mètre de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

### NOUVEAUX PRIX, EN BAISSÉ

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 11 10  
Lin et Jute : vert gras..... 11 60  
Lin : vert gras..... 13 15

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou..... 13 70

— N° 2 vert gras ou cachou..... 15 70

— N° 3 vert gras..... 18 30

— N° 4 vert gras..... 19 35

Coton : A vert enduit..... 13 20

— B vert gras ou cachou..... 14 80

— C vert gras..... 16 90

— D vert gras..... 18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

### Echelles

Modèles simples, doubles, à coulisses et tous modèles, construction irréprochable. Nous consulter à Nantes.

## Machines Agricoles



### Trieurs à Grains

Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats. En une partie, ou deux parties pour être plus transportables.

POUR GROSSE EXPLOITATION (rendement 5 à 7 hectolitres)

|                    |           |           |
|--------------------|-----------|-----------|
| En une partie...   | 2.220 fr. | 2.350 fr. |
| En deux parties... | 2.280 fr. | 2.400 fr. |

POUR MOYENNE EXPLOITATION (rendement 3 à 4 hectolitres)

|                    |           |           |
|--------------------|-----------|-----------|
| En une partie...   | 1.600 fr. | 1.850 fr. |
| En deux parties... | 1.790 fr. | 1.940 fr. |

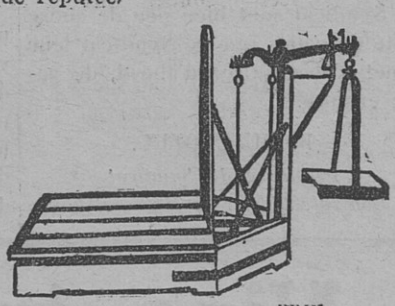
POUR PETITE EXPLOITATION (En une partie)

|                    |           |           |
|--------------------|-----------|-----------|
| Rendement 1hl. 1/2 | 1.130 fr. | 1.250 fr. |
| — 2hl.             | 1.380 fr. | 1.510 fr. |

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

### Bascules décimales

Bonne construction courante. Marque réputée.



| Forces   | Peinte  | Chêne verni |
|----------|---------|-------------|
| 100 kil. | 120 fr. | 135 fr.     |
| 200 —    | 140 fr. | 155 fr.     |
| 300 —    | 170 fr. | 185 fr.     |
| 500 —    | 220 fr. | 250 fr.     |

Modèles extra. Renforcé, en chêne verni seulement, majoration de 20 fr.

Plus value pour crochet de sûreté : 18 fr. — Taxe de vérification première : 6 fr. 75. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

### Bascules Romaines

Equipées avec nouveau fléau breveté. Bonne construction courante.

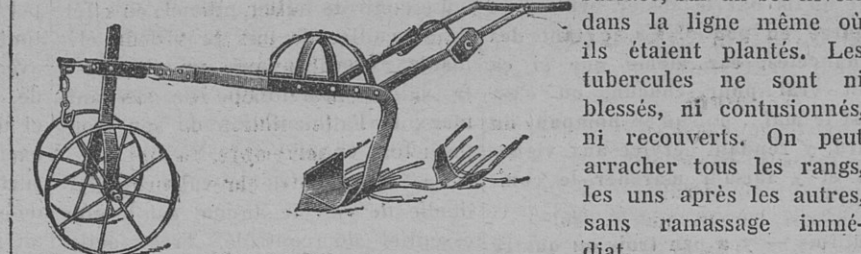
| Forces   | Peinte  | Chêne verni |
|----------|---------|-------------|
| 100 kil. | 220 fr. | 230 fr.     |
| 200 —    | 240 fr. | 250 fr.     |
| 300 —    | 270 fr. | 280 fr.     |
| 500 —    | 350 fr. | 370 fr.     |

Autres fabrications sur demande. Taxe de vérification première : 12 fr. 25 ou 17 fr. 15. Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules farinières. Bascules pesées et bascules pèse-bétail ; Nous consulter.

### Arracheur de Pommes de Terre

Nouveau système breveté, perfectionné et bien au point, servant également à l'arrachage des Topinambours, Betteraves et Carottes fourragères, Rutabagas, troncs de Choux, etc... Cette machine permet un bon arrachage et triage dans tous les terrains. Très stable, elle peut être conduite par une seule personne, même avec une main, sur le côté de la ligne de travail pour éviter de piétiner les tubercules arrachés. Ceux-ci sont laissés à la surface, sur un sol nivelé dans la ligne même où ils étaient plantés. Les tubercules ne sont ni blessés, ni contusionnés, ni recouverts. On peut arracher tous les rangs, les uns après les autres, sans ramassage immédiat.



L'Arracheur, avec lame de 0°42 de large, poids 86 kilos... 670 fr. — 0°50 — 100 kilos... 700 fr.

Pour livraison avec rouleau (facultatif) majoration de 90 et 100 francs. Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents. Notice descriptive et références sur demande.

### Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, à gauche, ou ferrure d'angle, au choix ;

| Débit              | Largeur | Prix    |
|--------------------|---------|---------|
| 8 à 12 hectolitres | 0°65    | 275 fr. |
| 12 à 16 —          | 0°70    | 300 »   |
| 20 à 25 —          | 0°82    | 345 »   |
| 25 à 30 —          | 0°86    | 370 »   |
| 30 à 35 —          | 0°90    | 395 »   |
| 35 à 40 —          | 1°      | 425 »   |
| 40 à 45 —          | 1°10    | 450 »   |

Ces prix s'entendent franco toutes gares. Remise à nos Adhérents.

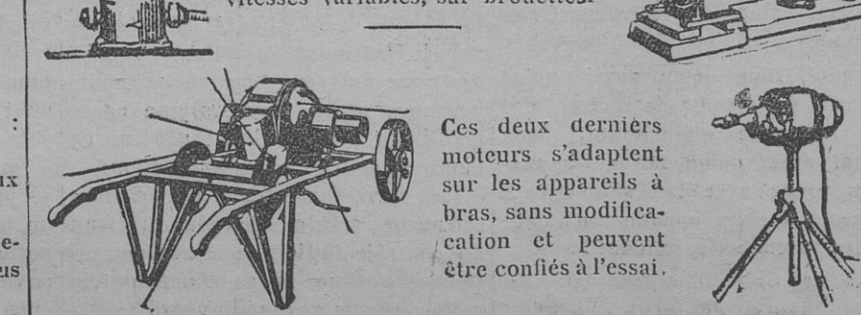
Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

### Brouettes à sac

Modèle chêne verni, force 120 kilos : 70 francs. Force 200 kilos : 90 francs. Prix départ usine et remise.

### Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMES, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Pour vos Machines agricoles, vos Moteurs, vos Autos, vos Locomobiles, vos Ecrèmeuses ; utilisez nos Huiles spéciales de 1<sup>re</sup> qualité. — Voyez les prix en ce Bulletin.



# MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 29 Août 1932

| ANIMAUX       | Amén.  | Vendus | COURS OFFICIELS du kilo, viande nette |                      |                      |       | PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif |                      |                      |       |
|---------------|--------|--------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|
|               |        |        | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra |
| Bœufs.....    | 3.842  | 3.700  | 7 80                                  | 6 80                 | 5 50                 | 8 50  | 4 68                                  | 3 75                 | 2 80                 | 5 27  |
| Vaches.....   | 1.920  | 1.800  | 7 60                                  | 6 30                 | 5 10                 | 8 70  | 4 55                                  | 3 45                 | 2 55                 | 5 55  |
| Taureaux..... | 372    | 350    | 6 30                                  | 5 60                 | 5 10                 | 6 90  | 3 78                                  | 3 08                 | 2 55                 | 4 50  |
| Veaux.....    | 2.147  | 2.000  | 10 20                                 | 8 40                 | 7 40                 | 11 20 | 6 12                                  | 4 70                 | 4 07                 | 6 95  |
| Moutons.....  | 15.286 | 15.000 | 15 40                                 | 10 10                | 8 30                 | 17 30 | 7 70                                  | 4 75                 | 3 65                 | 8 50  |
| Porcs.....    | 2.571  | 2.571  | 10 14                                 | 9 72                 | 6 72                 | 10 42 | 7 10                                  | 5 80                 | 4 70                 | 7 30  |

Du Jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 1932

|               |       |       |       |      |      |       |      |      |      |      |
|---------------|-------|-------|-------|------|------|-------|------|------|------|------|
| Bœufs.....    | 1.744 | 1.400 | 7 60  | 6 40 | 5 40 | 8 40  | 4 55 | 3 52 | 2 70 | 5 20 |
| Vaches.....   | 772   | 700   | 7 40  | 6 10 | 4 90 | 8 60  | 4 45 | 3 35 | 2 45 | 5 60 |
| Taureaux..... | 228   | 200   | 6 40  | 5 60 | 5 10 | 7 70  | 3 85 | 3 08 | 2 55 | 4 35 |
| Veaux.....    | 1.547 | 1.400 | 10 20 | 8 40 | 7 40 | 11 20 | 6 12 | 4 70 | 4 07 | 6 95 |
| Moutons.....  | 5.248 | 5.000 | 15 20 | 9 90 | 8 10 | 17 40 | 7 60 | 4 65 | 3 55 | 8 55 |
| Porcs.....    | 1.920 | 1.920 | 10 14 | 9 72 | 6 72 | 10 42 | 7 10 | 5 80 | 4 70 | 7 50 |

## Comice Agricole et Viticole

Canton du Loroux-Bottereau

### CONCOURS D'ANIMAUX

Lundi 12 septembre, à 9 heures (heure légale)

Ce concours aura lieu cette année dans la commune de la Remaudière, dans le pré du bourg. Une médaille d'argent est accordée par M. le Ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

Des médailles de bronze sont accordées par MM. les sénateurs François-Saint-Maur et Louis Linier.

Des subventions sont allouées par l'Etat, le Conseil général de la Loire-Inférieure et les communes du canton.

Espèce bovine — Race Maine-Anjou Génisses n'ayant pas deux dents de remplacement : Trois prix : 80, 60 et 50 francs.

Génisses ayant deux dents de remplacement : Trois prix : 70, 50 et 40 francs.

Vaches pleines ou à lait : Trois prix : 70, 50 et 40 francs.

Taureaux n'ayant pas deux dents de remplacement : Deux prix : 100 et 80 francs.

### Race Normande

Génisses n'ayant pas deux dents de remplacement : Trois prix : 80, 60 et 50 francs.

Génisses ayant deux dents de remplacement : Trois prix : 70, 50 et 40 francs.

Vaches pleines ou à lait : Trois prix : 70, 50 et 40 francs.

Taureaux n'ayant pas deux dents de remplacement : Deux prix : 100 et 80 francs.

### Espèce chevaline

Juments suitées : Deux prix : 80 et 50 francs.

Poulains et poulaches d'un an : Deux prix : 70 et 40 francs.

Poulains et poulaches de deux ans : Deux prix : 70 et 40 francs.

Animaux de basse-cour : Trois prix : 15, 10 et 5 francs.

Des prix de 50 et 100 francs seront attribués par l'Office agricole départemental aux meilleurs lots d'ensemble comprenant un taureau et trois femelles de même race.

Prix spéciaux offerts par les Syndicats d'élevage des races Maine-Anjou et Normande de la Loire-Inférieure.

Concours de Machines et Instruments agricoles

Trois prix : 25, 15 et 10 francs.

Afin que le jury commence à l'heure indiquée son expertise, c'est-

à-dire à 9 heures (légale), les propriétaires qui désirent présenter des animaux au concours sont instamment priés d'arriver de très bonne heure à la prairie indiquée. Ainsi ils pourront disposer de leurs animaux assez tôt, assister au déjeuner s'ils le désirent et recevoir, à l'issue de ce déjeuner, leurs prix.

Ne peuvent concourir que les sociétés ayant versé leur cotisation de 5 francs.

Tout propriétaire qui expose un animal doit posséder ce dernier depuis trois mois au moins. Le jury se réserve de porter d'une catégorie dans une autre les prix qui ne seraient pas distribués.

Le déjeuner aura lieu à l'Hôtel Petiteau. Il sera présidé par M. le sénateur Louis Linier, président du Comice cantonal, assisté de M. Chaquin, directeur des Services agricoles, de MM. les sénateurs François-Saint-Maur et Gautherot, MM. les députés de la Ferrière et de la Cour-Grand-maison, de M. de Bousineau, conseiller d'arrondissement, MM. les Maîtres et adjoints du canton et des membres du Comice cantonal. Déjeuner tout intime où les délicates questions agricoles actuelles seront très certainement l'objet de causeries intéressantes.

Les inscriptions pour le déjeuner sont reçues dès maintenant, à l'Hôtel Petiteau, jusqu'au 8 septembre, dernier délai.

## Machines à Battre et Patentes

M. de Kerouartz, député des Côtes-du-Nord, a reçu du Directeur général des Contributions directes la lettre suivante :

« Monsieur le Député,

» Vous m'avez demandé si un cultivateur propriétaire d'une machine à battre, qu'il utilise pour battre les récoltes de ses voisins, suivant une convention d'entraide, est passible de la contribution des patentes.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que le cultivateur en question ne se trouve dans le cas d'être affranchi de cette contribution que s'il effectue le battage, chez ses voisins, à titre de simple échange de services.

» Par contre, si, en plus de l'aide qui lui est apportée par ses voisins pour ses propres travaux, l'intéressé perçoit une rémunération en argent, il doit être soumis à la patente en qualité d'exploitant de machine agricole.

» Agréez, etc... »

## AVIS aux Producteurs français

La guerre économique entre la Grande-Bretagne et l'Irlande a pour conséquence de fermer le marché irlandais aux produits de Grande-Bretagne et le marché anglais aux produits de l'Irlande.

Les producteurs français doivent essayer de profiter de cette situation pour faire parvenir directement sur le marché irlandais des fruits frais et sur le marché anglais des produits laitiers.

Prière de signaler à l'A.F.E.A. les produits agricoles de toutes catégories qui sembleraient pouvoir être expédiés en Irlande et en Grande-Bretagne, en raison de la suppression de leurs fournisseurs habituels, irlandais d'une part, anglais de l'autre.

## CONTRE LA VIE CHÈRE

Apprenez à faire vos vêtements en suivant à l'ECOLE PIGIER DE NANTES, les cours de Coupe, de Couture et de Mode.

## HERNIE CHUTES DE LA MATRICE CL.16 MÉDECINE CHIRURGIE DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. Allou Joseph, Le Bois-Riant, Mézanger.

M. Bizeul Julien, Les Domaines, Notre-Dame-des-Landes.

M. Gustave Gantier, la Cornillais de Saint-Marie-sur-Mer.

M. François Réthif, à la Ridelet, commune d'Ébray.

M. Pontcouët, à la Vieillerie, en Saint-Joseph.

M. Henri Pipaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chalons.

Mme Bossis, au Pommiery, par Légé.

M. A. Timonnière, à Nort-sur-Erdre.

M. Pinereau, à Saint-Jean du Pellerin.

M. Grossouard, à Châteaubriant.

M. L. Chamard, au Pallet.

Mme Gastineau, à la Chapelle-Glain.

M. J.-B. Pellerin, à Sainte-Pazanne.

Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un Spécialiste de sa Région.

Soul M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Mme LEROY reçoit les dames. Faites donc appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Blain, mardi 6, hôtel du Vieux Chêne.

Châteaubriant, mercredi 7, Hôtel de la Gare.

St-Pazanne, vendredi 9, Hôtel du Cheval Blanc.

Nozay, lundi 12, Hôtel du Pellerin.

St-Philbert-de-Gd-Lieu, mercredi 14, Hôtel Denis.

Clisson, vendredi 16, Hôtel de la Gare.

**LEROY, Spécialiste herniaire**

**6, Rue du Petit-Bacchus**

(près la Place du Bouffay) — NANTES

Madame LEROY reçoit les Dames.

## Vos animaux mangent-ils bien ?

L'Agriculteur n'ignore pas que la santé des animaux dépend d'une nourriture saine. Pour les aliments qui nécessitent une cuisson, un cuisinier s'impose. Nous recommandons le cuisinier « LE FRANÇAIS », le plus perfectionné, le plus simple, le plus solide, le plus économique.



Avec ce CUISEUR, les aliments cuisent dans la vapeur produite par l'eau qu'ils renferment; les principes nutritifs des aliments s'en trouvent développés, contrairement à ce qui se produit par la cuisson dans une eau trop étendue.

D'une fabrication soignée, en tôle d'acier, d'une sécurité absolue contre les ruptures, le CUISEUR se bascule aisément sans qu'il soit nécessaire de le soulever.

Son nettoyage est facile; il se fabrique de contenances allant de 50 à 640 litres.

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose : nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité. La Buanderie en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc...

La BUANDERIE « REX » que nous vous présentons, est en tôle d'acier incassable, ne craint ni les chocs, ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension.

Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

incassable, ne craint ni les chocs, ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension.

Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

## LA CHASSE et le Transport du Gibier

Par arrêté préfectoral, la chasse sera ouverte, dans le département de la Loire-Inférieure, le dimanche 18 septembre, à 7 heures (heure légale), dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire permanent du 10 août 1913, inséré au Recueil des Actes administratifs, dont un exemplaire est dans chaque mairie à la disposition du public, sous réserves des dispositions spéciales suivantes :

La chasse à tir du faisan ne sera ouverte que le 1<sup>er</sup> octobre, à 7 heures (heure légale).

La chasse de la caille sera fermée le 30 novembre au soir.

Sont interdits en tous temps, la chasse, le transport et la vente des petits oiseaux insectivores utiles à l'agriculture, et en général de tous les oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la grive, sauf l'alouette.

La chasse de la bécasse ne pourra être autorisée, après la clôture générale, que pour une période qui sera fixée par l'arrêté de clôture de la chasse.

La chasse est interdite dans les champs d'oryzophores et à leurs abords immédiats.

UN AVIS IMPORTANT POUR LES CHASSEURS

La Préfecture de la Loire-Inférieure communique la note suivante :

Le Département de la Loire-Inférieure se trouve, cette année encore, en bordure d'une zone d'ouverture générale de la chasse.

En effet, dans certains départements voisins, la chasse sera ouverte le 4 septembre, alors que, dans la Loire-Inférieure, elle ne sera ouverte que le 18 septembre.

Il y a lieu de rappeler les inconvénients qui peuvent résulter de cette situation : les chasseurs d'un département où la chasse n'est pas ouverte peuvent, même s'ils ne sont munis que d'un permis de chasse départemental, aller chasser dans les arrondissements d'un département où la chasse est ouverte et qui sont limitrophes du département où ils résident.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.

Pour éviter le retour de pareils faits, des instructions ont été données aux agents verbalisateurs pour empêcher le transport, dans la Loire-Inférieure, où la chasse ne sera ouverte que le 18 septembre, du gibier tué avant cette date dans d'autres régions.

Une telle affluence de chasseurs provoque une destruction de gibier, ce qui a motivé, l'an dernier, des réclamations de la part des chasseurs dont les terrains de chasse ont été ainsi envahis.



